



REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIERS/BROCANTE



GRAND MARCHÉ ARTISANAL 2025

Date limite de réservation le 25 Août 2025.

Mail : cdfchampivertin@gmail.com ou Tél: 06.79.52.24.95

Article 1 : La manifestation dénommée « Grand Marché Artisanal » organisée par le comité des fêtes Champivertin se déroulera le samedi 30 Août 2025 à Champvert.

Article 2 : Le vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription dûment remplie.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto verso) pour les particuliers.
- Une photocopie de la carte professionnelle 3 volets.
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement correspondant à la réservation

Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception de votre inscription. Les originaux des pièces d'identité devront être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 : Les réservations se font par des tranches de 3 mètres avec un minimum de 6 mètres avec 1 véhicule. Le coût est de 2 euros le mètre linéaire. La profondeur des emplacements est limitée à 4 mètres.

Article 4 : Les inscriptions se seront prises en compte que si le montant de la réservation est payé avant le début de la brocante.

Article 5 : Les réservations sont nominatives. Chaque emplacement devra être occupé par UN seul marchand. Toute cession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion immédiate du marchand.

Article 6 : Les enfants exposants devront en permanence être accompagné d'un adulte. L'enfant reste sous l'entière responsabilité de cet adulte.

Article 7 : L'absence de l'exposant quel que soit la raison, ainsi que les mauvaises conditions météorologiques ne donneront lieu à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 : Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles restant seront attribués par ordre d'arrivée le jour même, aux exposants non-inscrits.

Article 9 : L'entrée du vide grenier/Brocante est interdite avant 6h00 du matin. L'installation des stands devra s'effectuer de 6h00 à 8h00. Passé cette heure, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer sur le site du Grand Marché jusqu'à 18h00. Tout emplacement non occupé à 8h00 sera considéré comme libre et pourra être immédiatement réattribué. Pour des raisons de sécurité, la mairie prend un arrêté de circulation affiché sur le lieu de la manifestation qui permet de barrer la route à des points précis de 9h00 à 18h00.

En aucun cas, les barrières ne devront être ouvertes, ôtées ou déplacées sauf pour les secours d'urgence.

Article 10 : Chaque emplacement devra être tenu dans un parfait état de propreté. Aucun débris ne devra être déposé au sol (carton, papier)

Article 11 : Les chiens devront être tenus en laisse

Article 12 : Les participants seront inscrits sur un registre de Police tenus par les organisateurs.

Article 13 : Chaque participant devra se soumettre aux contrôles de Police ou de Gendarmerie. Ils devront aussi se soumettre aux contrôles de la concurrence et de la répression des fraudes. Chaque participant doit être en possession des ses papiers d'identité et être en mesure de justifier de son identité.

Article 14 : La vente d'armes est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente d'alimentation et de boissons est interdite sauf avec autorisation de l'organisateur. L'exclusivité de la vente de boissons et de restauration est réservée au Comité des Fêtes Champivertin, au Panier Champivertin, Au Bar de la Renaissance, aux exposants autorisés du Grand Marché Artisanal.

Article 15 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités et les services de secours.

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 17 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures, etc...) Les participants reconnaissent être à jour de leurs assurances responsabilité civile.

Article 18 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

**PARTIE à
CONSERVER**



BULLETIN D'INSCRIPTION BROCANTE VIDE GRENIER 2025



(Partie à retourner avant le 25 août 2025)

GRAND MARCHÉ ARTISANAL de CHAMPVERT

LE SAMEDI 30 AOUT 2025

La brocante sera ouverte au public de 9 h00 à 18 h00
Les exposants pourront s'installer entre 6 h00 et 8h00.
Les véhicules devant être évacués totalement avant 9 h00

PAS DE RÉSERVATIONS SANS RÉGLEMENT.
TOUTE PLACE NON OCCUPÉE À 8H00 SERA RÉATTRIBUÉE.

AVANT DE VOUS INSTALLER, VOUS DEVEZ PASSER A « L'ACCUEIL COMITÉ DES FÊTES CHAMPIVERTIN » AFIN DE CONNAITRE VOTRE EMPLACEMENT ET DE SIGNER LE REGISTRE DE POLICE SUR PRÉSENTATION DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ.

Pour le Week end, 1 emplacement = 3 mètres minimum au prix de 2,0 € le mètre.

Pour 1 véhicule minimum 6 mètres.

La profondeur de chaque emplacement sera de 4 mètres maximum.

Nom et Prénom : _____

Rue : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

E-mail : _____ @ _____ Tél : _____

*N° pièce d'identité : _____

**Carte professionnelle : _____

Délivrée à : _____

BROCANTE VIDE GRENIER / VÉHICULE OUI NON

Véhicule, type (Kangoo, berlingot, master etc..) : _____

Longueur réservée _____ X 2,0 € = _____ €

A payer par CHEQUE à l'ordre de COMITÉ DES FÊTES CHAMPIVERTIN

A faire parvenir à Comité des Fêtes Champivertin 3 Rue Jean Lhopied 58300 CHAMPVERT

* **Si Vous êtes un particulier** vous devez nous fournir la photocopie d'une pièce d'identité.

** **Si Vous êtes un professionnel** vous devez nous fournir la photocopie d'une pièce d'identité et la carte professionnelle, à jour, de vendeur ambulant

ATTENTION : A renvoyer signé

Règlement Lu et approuvé, atteste sur l'honneur de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Date et signature de l'exposant

Le _____ 2025 Nom : _____ Prénom : _____